

RÉPONSES À VOS INTERROGATIONS, SUR LES IMPÔTS, L'ÉCONOMIE, LA RÉPARTITION DES RICHESSES

Chacun doit contribuer à l'impôt suivant ses ressources (Déclaration des Droits de l'Homme)

VRAI

selon l'article 13 de la Déclaration des droits de l'Homme:

«pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable: elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés. »

FAUX

puisque le système fiscal français est de plus en plus injuste:

Il reste notamment peu d'impôts «progressifs » (pour lesquels l'on paye suivant ses revenus)...tandis que les impôts «proportionnels » comme la CSG, ou la TVA (on paye le même taux quels que soient ses revenus) ne cessent de prendre une part de plus en plus importante! D'autre part, les «cadeaux fiscaux» se sont multipliés ces dernières années, et avec le gouvernement Macron, la suppression de l'ISF, l'imposition allégée et proportionnelle des revenus des actions (flat tax), la diminution de l'impôt sur les sociétés, la reconduction du CICE transformé en allègement de cotisations sociales, ont encore accentué le fait que l'impôt repose sur les plus pauvres et les classes moyennes, tandis qu'il ne cesse d'être allégé pour les plus aisés, et les entreprises. Et l'allègement-suppression de la taxe d'habitation n'a pas été une réalité pour tout le monde et n'a pas compensé cette aggravation des inégalités fiscales.

Mais si on taxe trop les riches l'économie s'effondre... ou autre version, « les premiers de cordées qui entraînent les autres vers la croissance» et « la théorie du ruissellement » : lorsque les riches sont plus riches, cela profiterait à tout le monde

FAUX

Même un rapport du Fonds Monétaire International a reconnu en 2016 que lorsque les riches s'enrichissent, cela ne se répercute pas sur la croissance! L'argent «donné» aux plus riches (via les allègements d'impôts) ne va pas forcément à l'investissement, il peut servir à la spéculation, à augmenter leur consommation personnelle ou être investi à l'étranger. En pratique, on constate que les allègements d'impôts sur les bénéficiaires ou de cotisations sociales patronales, aboutissent à l'accroissement des dividendes et se cumulent avec des décisions de suppressions d'emplois. Ces mesures accroissent les inégalités de revenus (voir le rapport Piketty), la précarité, le chômage. Et l'allègement des impôts, dans un contexte où on veut contenir la dette publique, se fait au détriment de la plus grande majorité : puisqu'il se traduit soit par une hausse d'impôts pour les autres (+1,7 points de CSG par exemple) soit par une diminution des dépenses publiques (baisse des APL, suppression des emplois dans les services publics...).

**Ce n'est pas le principe de l'impôt qu'il faut remettre en cause,
mais bien la politique fiscale au profit des plus riches!**

La fiscalité est de plus en plus injuste : les impôts indirects, comme les taxes sur le diesel et le fioul et la TVA, représentent la majorité des recettes fiscales de l'État. Or, ils pèsent proportionnellement plus sur le budget des ménages les plus pauvres ou sur celui des classes moyennes que sur le budget des plus riches. La raison? Les pauvres et les classes moyennes consomment leurs revenus mais les plus riches ne consomment pas tout leur revenu, ils en épargnent une grande partie. Le ressenti est d'autant plus fort que, dès le début du quinquennat, Emmanuel Macron a accordé une baisse d'impôt comprise, selon les estimations, entre 5 à 7 milliards d'euros, dont ont bénéficié exclusivement les plus riches. La suppression échelonnée de la taxe d'habitation décidée par le gouvernement n'opère pas de rééquilibrage: outre qu'elle est progressive, elle ne bénéficie pas aux contribuables les plus pauvres (déjà exonérés) et peu aux contribuables plafonnés (plus du tiers).

La fraude fiscale augmente mais on a fait ce qu'il fallait pour lutter contre la fraude.

FAUX

Solidaires Finances publiques a réévalué la fraude fiscale annuelle à une échelle entre 80 et 100 milliards par an. Depuis quelques années, les gouvernements ont constitué des structures censées lutter plus efficacement contre la fraude fiscale. À titre d'exemples, au plan national, la création de la brigade nationale de répression de la délinquance fiscale dans la loi de finances rectificative de 2009, les dispositions de la loi « anti-fraude » de 2013 et l'annonce récente de la création de la « police fiscale » dans le cadre du nouveau plan anti-fraude sont autant de mesures.

Mais cela ne suffit évidemment pas puisque, la concurrence fiscale et sociale demeure la règle et favorise cette fraude! L'orientation du contrôle fiscal est par ailleurs inquiétant avec notamment la loi dite « Essoc » dont la priorité est l'accompagnement des entreprises contrôlées, ce qui signifie que l'intérêt général s'éclipse derrière les intérêts particuliers. Il faut ajouter à ce tableau l'affaiblissement progressif des administrations fiscales mis en œuvre par les gouvernements successifs. En France, plus de 3 000 postes ont été supprimés dans les services de contrôle (sur 40 000 emplois supprimés dans l'ensemble de la Direction Générale des finances publiques depuis 2002). En Europe, la fédération syndicale européenne des services publics a calculé qu'entre 2008 et 2012, 13,6% des effectifs ont été supprimés dans les administrations fiscales de 30 pays européens.

Pendant que Macron s'adressait à la « nation » pour tenter de répondre à la colère populaire, le Sénat votait un amendement allégeant fortement l'« exit tax ».

VRAI

Alors que Macron jurait main sur le cœur que le combat contre l'évasion fiscale était au centre de ses préoccupations pour rétablir l'égalité de toutes et tous devant l'impôt, le Sénat votait l'allègement de l'exit tax, cet impôt censé lutter contre l'évasion des capitaux à quelque paradis fiscal. Un beau cadeau car si auparavant il fallait attendre 15 ans pour un exilé fiscal pour pouvoir vendre ses actions sans payer une taxe de 30% sur ses plus values réalisées à l'étranger, ce délai a été ramené à 2 ans minimum! En attendant sa suppression définitive?

La fiscalité est le seul moyen de répartir les richesses entre les plus pauvres et les plus riches.

Le rôle de l'impôt est triple : collecter des fonds pour le budget de l'État, redistribuer les richesses, orienter certains comportements (de consommation). Un système fiscal juste permet une redistribution des richesses, contrairement à un système fiscal au

VRAI

service des entreprises et des plus fortunés qui accentue les inégalités. La protection sociale (RSA, minimum vieillesse etc.) permet elle aussi d'atténuer les inégalités. Mais c'est d'abord les salaires versés qui sont à la base des inégalités plus ou moins importantes entre les travailleur-euses ! Une réelle hausse du SMIC serait évidemment un premier pas pour organiser une vraie distribution des richesses. En 2018, environ 11,5% des salarié-es étaient rémunérés au smic, soit 1,98 million de personnes dont 58% de femmes. Et contrairement à ce qui a été affirmé par la ministre du travail, la hausse du SMIC n'a pas pour effet de supprimer l'emploi, plusieurs études en attestent.

Pourquoi l'impôt ?
D'où vient-il ? A quoi sert-il
la fiscalité aujourd'hui...
quel partage des richesses ?
Quel financement de l'action publique et des services
publics ?
Quelles alternatives pour plus de justice fiscale ?

CONFÉRENCE DÉBAT

Quelle fiscalité ?

Pour quelle justice sociale ?
SUD Collectivités Territoriales

et

Solidaires Finances Publiques
Vous invitent à une conférence débat

Avec :

Christian TERRANCE (Syndicaliste Solidaires Finances Publiques)

SYNDICAT NATIONAL
Solidaires
Finances
Publiques

Solidaires
Sud 31
Collectivités Territoriales

LE JEUDI 21 FÉVRIER à TOULOUSE
à 20H30 Salles Ernest Renan (5 chemin d'Audibert)
métro 3 cocus- parking a proximité

SUD Collectivités Territoriales (sections Toulouse Ville et Toulouse Métropole)

1, rue Delpech 31 000 Toulouse

Ville : Tél 05 67 73 87 00 sudct.toulouse@wanadoo.fr

Métropole: Tél 05 67 73 87 01 sudct.toulouse.metropole@gmail.com

SITE : www.sudct31.org